



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial n°73 du 2 avril 2024

Direction départementale des finances publiques

Arrêté portant délégation de signature en matière de RC TVA

Arrêté portant délégation de signature par intérim Service Impôts des Entreprises
Ouest Hérault

Arrêté portant délégation de signature Service Impôts des Entreprises Mosson

Procuration sous seing privé de M. GUILLON



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale
des Finances publiques de l'Hérault
334 Allée Henri II de Montmorency
CS 17788
34954 MONTPELLIER cedex 2

Le Directeur départemental des Finances publiques de l'Hérault,

Vu le code général des impôts, notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de l'annexe IV;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à **M.David FAURE**, Inspecteur principal des finances publiques, responsable de la Division des professionnels, à l'effet de statuer sur les demandes de remboursements de crédit de TVA dans la limite de 600.000 €.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la Direction départementale des Finances Publiques, 334 Allée Henri II de Montmorency, 34000 Montpellier.

A Montpellier, le 01/04/2024

Le Directeur départemental des Finances publiques,

Laurent Guillon
Administrateur général des Finances publiques,

DELEGATION DE SIGNATURE

La comptable, responsable par intérim du service des impôts des entreprises OUEST HERAULT, sis Centre des Finances Publiques 9, Avenue Pierre Verdier 34500 Béziers.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme PONTOIZEAU Nathalie et M. RECORD Michel, inspecteur des finances publiques, adjoints au responsable du service des impôts des entreprises OUEST HERAULT, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € pour l'assiette et 30 000€ pour le recouvrement;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 60.000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder six mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

BERNADBEROY Gilles
BERTHOMIEU Agnès
BONDOUX Isabelle
CAHUZAC Christian
DA SILVA Corinne
DEFRANCE Annie
DEJEAN Nicole

FOUSSARIGUES Corinne
FREYTAG Marie
GIRAUD Sandrine
LAGIER Hugues
LE CORRE Sylvie
MIALHE-ENGLER Sophie

RIEUX-SARTELET Geneviève
SARTELET Stéphane
SOLAUX Stéphane
SOLER Myriam
VORGEAT Marie-Laure

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
VERARDO Sylvain	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
HALLIER Bruno	Contrôleur principal	10 000 €	6 mois	10 000 €
CROS David	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
TAHAR Rachid	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
JURVILLIERS Thierry	Contrôleur	10 000 €	6 mois	10 000 €
GENNA Céline	Contrôleuse	10 000€	6 mois	10 000€

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer
- 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
KALKKHUL Bernard	Agent d'administration	2 000 €	3 mois	2 000 €
ALCALA Carlos	Agent d'administration	2 000 €	3 mois	2 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Hérault.

A Béziers, le 1er Avril 2024

La comptable, responsable par intérim du service des impôts des entreprises,



Laurence QUEFFEULOU
Inspectrice Divisionnaire



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale
des Finances publiques de l'Hérault
334 Allée Henri II de Montmorency
CS 17788
34954 MONTPELLIER cedex 2

La comptable, **Mme Nathalie SOUSTELLE**, responsable du service des impôts des entreprises de Montpellier Mosson (**SIE Mosson**) :

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête:

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- **Mme FERRET Céline**, inspectrice des finances publiques,
- **M.LAVIERS Alexis**, inspecteur des finances publiques,
- **M.MANENT Christophe**, inspecteur des finances publiques,

adjoints au responsable du service des impôts des entreprises Mosson à l'effet de signer:

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60.000 €;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60.000 € pour l'assiette et 60.000 € pour le recouvrement ;
- 3°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100.000 € par demande;
- 4°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant;
- 5°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement présentées par les redevables à jour de

leurs obligations déclaratives, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 50.000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs et agents des finances publiques désignés ci-après :

ANOUILH Jean Michel	RABEYROLLES Corinne	RABEYROLLES Eric
BANCILHON Nadège	JACQUET Christian	SAVINEAU Claudine
MALIKI Mustapha	THOUVEREY Jérémy	SENDRA Karine
CHEVASSUS Frédéric	MIMOUNI Anne	SERRES Laetitia
AKERKAR Akli	AKIOUI Toufik	SERRES Ollivier
RUSSO Lorella	PIC Virginie	AKATAY Wellat
	BENZEROUAL Zakariae	WEBER Jean Michel

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BRUN Mirella	GUILHOU Christophe	ROSET Philippe
CLOEZ Sanae	LE CAPON Sophie	LAMARRE Sèverine
JAUNIN Stéphanie	CHELLAFA Naged	HRAGA Loubna
SOUIDI Houria	GERMA Jimmy	MUSSARD Annalycia (contractuelle)
Guylaine Munoz	Maeva DUFEU (contractuelle)	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités de recouvrement et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement présentées par les redevables à jour de leurs obligations déclaratives, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les

déclarations de créances ;
aux agents désignés ci-après :

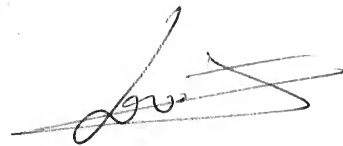
Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
CHEVASSUS Frédéric THOUVEREY Jérémy AKIOUI Toufik BENZEROUAL Zakariae RABEYROLLES Eric WEBER Jean Michel	Contrôleur Contrôleur Contrôleur Contrôleur Contrôleur Contrôleur	10.000 €	6 mois	15 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Hérault.

A Montpellier, le 01/04/2024

La responsable du Service des Impôts des Entreprises Mosson



Nathalie SOUSTELLE

Direction départementale
des Finances publiques de l'Hérault
334 Allée Henri II de Montmorency
CS 17788
34954 MONTPELLIER cedex 2

Procuration sous seing privé

Je soussigné **M. Laurent GUILLON**, Administrateur général des Finances publiques, nommé par arrêté du 6 mai 2022, Directeur départemental des Finances publiques de l'Hérault, déclare constituer pour mandataires les personnes désignées ci-après dans les limites indiquées sauf dispositions contraires.

I – DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

Mme Anne-Marie AUDUREAU, Administratrice générale des Finances publiques, directrice métiers,

M. Michel MARTINEZ, Administrateur général des Finances publiques, directeur ressources,

M. Philippe DE CORNELISSEN, Administrateur des Finances publiques, directeur ressources adjoint,

Mme Carole VASSAL, Administratrice des Finances publiques, responsable du pôle État-expertise,

M. Lionel COLOMB, Administrateur des Finances publiques, responsable du pôle contrôle-recouvrement et contentieux,

Mme Muriel GALVEZ, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division ressources humaines et formation professionnelle,

Mme Véronique LE GARREC, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division stratégie-communication,

reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

M. Michel MARTINEZ, M. Philippe DE CORNELISSEN, Mme Muriel GALVEZ, et Mme Véronique LE GARREC, pour ce qui les concerne, sont toutefois exclus du champ de la présente délégation pour tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

II – DÉLÉGATIONS SPÉCIALES AU TITRE DES MISSIONS RATTACHÉES DIRECTEMENT AU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL

- Une délégation de signature spéciale est accordée aux cadres supérieurs suivants, pour les missions qui leurs sont confiées :

— Mme Marie-José GOUTAUDIER, Administratrice des Finances publiques, jusqu'au 30/04/2024.

- **Mission Départementale Risque/Audit (MDRA)**

Une délégation spéciale pour tous les actes se rapportant aux opérations d'audit et à la maîtrise des risques, y compris la validation du PDCI (Plan Départemental de Contrôle Interne) dans l'application AGIR (Application de Gestion Interne des Risques) est accordée à :

— M. Hervé BOY, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la mission départementale risque/audit.

En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à :

— Mme Marine FABIE, Inspectrice principale, adjointe du responsable de la mission départementale risque/audit.

Mise en œuvre du processus d'audit

Une délégation spéciale concernant les actes suivants : signature des rapports d'audit, des lettres d'envoi des rapports, des relances en cas d'absence de réponses des audités la mise en œuvre du processus d'audit, est accordée à :

— M. Madjid AGUAGUENA, Inspecteur principal,

— Mme Marine FABIE, Inspectrice principale,

— M. Benoît SOULHOL, Inspecteur principal,

Remises de service

Une délégation spéciale concernant la signature des procès verbaux de remise de service est accordée à :

— M. Madjid AGUAGUENA, Inspecteur principal,

— Mme Marine FABIE, Inspectrice principale,

— M. Benoît SOULHOL, Inspecteur principal,

Maîtrise des risques

En l'absence de M. Hervé BOY, une délégation spéciale pour signer la correspondance et les documents relatifs à la maîtrise des risques. est accordée à :

— Mme Marine FABIE, Inspectrice principale,

— Mme Malka TOPOL, Inspectrice.

- **Division de la stratégie-communication**

Une délégation spéciale de signature au titre de la division de la stratégie-communication à l'exception des actes relevant des missions dévolues aux comptables publics en cas de subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire délégué est accordée à :

— Mme Isabelle VIBERT, Inspectrice principale.

En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à :

— Mme Magali COMBES, Inspectrice,

— Mme Agathe VAES, Inspectrice.

- **Politique immobilière de l'État, Affaires régionales et Fonds structurels européens**

Une délégation spéciale de signature est accordée à :

M. Patrick REBOUL, Administrateur des Finances publiques adjoint, chargé de mission Politique immobilière de l'État – Affaires régionales, pour signer les différents courriers afférents aux attributions relevant de la mission politique immobilière de l'État, ainsi que la certification des dépenses sur fonds européens.

Une délégation spéciale est accordée au titre de la certification des fonds européens à :

— M. Fabien OUDOT, Inspecteur, qui reçoit pouvoir de signer tous actes et documents du ressort des activités du service ainsi que de saisir, contrôler et valider les dépenses sur fonds européens et toutes tâches afférentes dans les outils Présage, Synergie, MDFSE, SIFA et SFC.

En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à :

- Mme Karine DELPLACE, Inspectrice,
- Mme Laura DARAGON, Cadre A contractuelle,
- M. Franck BESSE, Contrôleur.

III – DÉLÉGATIONS SPÉCIALES AU TITRE DU POLE RESSOURCES

- **Division du Budget, de l'Immobilier et de la Logistique**

Une délégation spéciale de signature au titre de la division du budget, de l'immobilier et de la logistique et des affaires qui s'y rattachent, à l'exception des actes relevant des missions dévolues aux comptables publics en cas de subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire délégué est accordée à :

- M. Philippe DUMONT, Inspecteur principal,
- Mme Karine KUGELE, Inspectrice divisionnaire.

- **Division des Ressources Humaines**

En l'absence de Mme Muriel GALVEZ, une délégation spéciale de signature au titre de la division des ressources humaines et des affaires qui s'y rattachent, à l'exception des actes relevant des missions dévolues aux comptables publics en cas de subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire délégué est accordée à

- M. Laurent CASSIGNOL, Inspecteur divisionnaire, adjoint à la division.

En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à :

- Mme Isabelle ENJALBERT, Inspectrice,
- Mme Virginie ETIENNE, Inspectrice,
- Mme Priscilla PERRIN, Inspectrice,
- Mme Pauline SEGURA, Inspectrice.

- **Division de la formation professionnelle**

En l'absence de Mme Muriel GALVEZ, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division, une délégation spéciale de signature au titre de la division de la formation professionnelle et des affaires qui s'y rattachent est accordée à :

— Fabienne CHATEAUNEUF, Inspectrice divisionnaire, adjointe à la division, en charge de la formation professionnelle.

En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à :

— Mme Marie-Pierre ZABALETE, Inspectrice,

— M. Gérard PRATO, Inspecteur,

— M. Eric NOVIO, Inspecteur.

- **Centre de Service des Ressources Humaines (CSRH)**

Une délégation spéciale de signature au titre du Centre de Service Ressources Humaines (CSRH) et des affaires qui s'y rattachent, à l'exception des actes relevant des missions dévolues aux comptables publics en cas de subdélégation en matière d'ordonnancement délégué est accordée à :

— M. Eric ESTEVE, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du CSRH.

Les mêmes pouvoirs sont conférés à :

— Mme Eva DEGOT, Inspectrice,

— Mme Laurence MEDROUB, Inspectrice.

IV – DÉLÉGATIONS SPÉCIALES AU TITRE DU POLE ANIMATION DU RÉSEAU

- **Division des particuliers**

Une délégation spéciale de signature au titre de la division des particuliers et des affaires qui s'y rattachent est accordée à :

— M. Olivier CARITG, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division.

En son absence les mêmes pouvoirs sont conférés à son adjoint :

— M. Serge CAYRAC, Inspecteur divisionnaire.

- **Division du secteur public local**

Une délégation spéciale de signature au titre de la division du secteur public local et des affaires qui s'y rattachent est accordée à :

— Mme Emilie VICENTE, Inspectrice principale, responsable de la division.

En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à son adjointe :

— Mme Bénédicte PHILIPPE, Inspectrice divisionnaire.

Les personnes suivantes reçoivent pouvoir concernant les comptes de gestion et tous documents relatifs aux affaires dont elles ont la charge :

— Mme Mélanie LAURET, Inspectrice,

— Mme Virginie VERON, Inspectrice.

Les personnes suivantes reçoivent pouvoir de signer toutes notes relatives aux affaires dont elles ont la charge à l'exclusion de toutes autres pièces :

- Mme Eddie BELAYGUE, Inspectrice,
- Mme Emilie MORENO, Inspectrice,
- Mme Marine PERES, Inspectrice,
- Mme Pauline ROQUES, Inspectrice.

- **Division des professionnels**

Une délégation spéciale de signature au titre de la division des professionnels et des affaires qui s'y rattachent, est accordée à :

— M. David FAURE, Inspecteur Principal, responsable de la division.

En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à son adjointe :

— Mme Céline FERRET, Inspectrice.

V - DÉLÉGATIONS SPÉCIALES AU TITRE DU POLE CONTROLE, RECOUVREMENT ET CONTENTIEUX

- **Division du contrôle fiscal et du recouvrement forcé tous produits**

Une délégation spéciale de signature au titre de la division du contrôle fiscal, du contrôle de la redevance de l'audiovisuel, du recouvrement forcé et des affaires qui s'y rattachent est accordée à :

— M. François FLORY, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division.

En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à ses adjoints :

- M. Boris CANLORBE, Inspecteur principal,
- M. Alain COUTOLLEAU, Inspecteur divisionnaire,
- Mme Laurence DELENNE, Inspectrice divisionnaire,

M. Alain MIAVRIL, Inspecteur principal, reçoit délégation pour ce qui relève de sa qualité de représentant de la partie civile auprès des instances judiciaires respectivement du TJ de Montpellier et de Béziers.

- **Division des affaires juridiques**

Une délégation spéciale de signature au titre de la division des affaires juridiques et des affaires qui s'y rattachent est accordée à :

— Mme Caroline PILLIN, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division.

En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés :

- Mme Gaëlle LECHEVESTRIER, Inspectrice divisionnaire, adjointe à la division,
- M. Philippe JEAN, Inspecteur principal.

VI – DÉLÉGATIONS SPÉCIALES AU TITRE DU PÔLE ÉTAT – EXPERTISE

- **Division de la comptabilité et des opérations financières de l'État**

Une délégation spéciale de signature au titre de la division de la comptabilité, des opérations financières, et des affaires qui s'y rattachent est accordée à :

— Mme Bénédicte DOMINGUEZ, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division.

Comptabilité de l'état

M. Christophe ARMAGNAC, Inspecteur, responsable du service Comptabilité, reçoit pouvoir de signer, outre les documents courants et bordereaux d'envoi du service, les récépissés et reconnaissances de valeurs.

Les personnes listées dans le tableau suivant reçoivent délégation pour saisir, contrôler ou traiter les opérations financières de l'État assignées sur la DDFiP, selon les modalités et habilitations suivantes :

Agents	Banque de France Accréditations	Compte Courant Postal	Application BDFDIRECT2	CADRAN Traitement du relevé BDF	CHORUS Décaissements manuels
ARMAGNAC, Christophe	Délégué du comptable Pouvant agir en son nom	Mandataire principal	Saisisseur-valideur	Profil départemental	valideur
BAKONG EPOUNE, Albert		mandataire secondaire	Saisisseur-valideur	Profil départemental	saisisseur
BLIVET, Valerie				Profil départemental	saisisseur
BOUDET, Celine				Profil départemental	valideur
CARDONNET, Gerard				Profil départemental	saisisseur
DOMINGUEZ, Benedicte	Délégué du comptable Pouvant agir en son nom		Saisisseur-valideur	Profil départemental	valideur
DOULAIN, Philippe				Profil départemental	saisisseur
FOLCHER, Alain		mandataire secondaire	Saisisseur	Profil départemental	saisisseur
GIROLT, Isabelle				Profil départemental	saisisseur
GUYOT, Pascale			Saisisseur-valideur	Profil départemental	valideur
LEGER, Severine		mandataire secondaire	Saisisseur-valideur	Profil départemental	valideur
LIGOUZAT, Emmanuelle		mandataire secondaire	Saisisseur-valideur	Profil départemental	saisisseur
MAFIOLY, Christian					saisisseur
MANCILLA, Christine				Profil départemental	saisisseur
MELLIER, Philippe					saisisseur
MEZIAN, Sophie			Saisisseur-valideur	Profil départemental	saisisseur
PEYRONNEL, Stephanie				Profil départemental	valideur
SIOUSARRAM, Jean-Marie				Profil départemental	valideur

Dépôts et services financiers

M. Philippe FOUILLIT, Inspecteur, responsable du service Dépôts et Services Financiers, reçoit pouvoir de signer les documents d'ouverture des comptes de dépôts de fonds au Trésor, des comptes-titres (ainsi que des avenants éventuels s'y rapportant) et la lettre d'information relative aux comptes à terme ainsi que les avenants s'y rapportant, les récépissés et reconnaissances de dépôts de valeurs ainsi que les documents courants du service.

En son absence, les personnes suivantes reçoivent pouvoir de signer les documents courants du service :

- Mme Catherine HUMBLLOT, Contrôleuse principale,
- M. Didier VIDAL, Contrôleur principal.

Recettes non fiscales de l'état

Les personnes suivantes reçoivent pouvoir de signer **les octrois de délais de paiement** :

- jusqu'à 2 000 € :
 - M. Jean-Yves RICCI, Contrôleur principal,
 - M. Sébastien BLIN, Contrôleur,
- jusqu'à 20 000 € :
 - Mme Bernadette JAGA, Inspectrice, responsable du service « recettes non fiscales »,
 - Mme Christelle THOUVENOT, Inspectrice, chargée de la cellule spécialisée des « recettes non fiscales »,

- au-delà :

— Mme Bénédicte DOMINGUEZ, Administratrice des Finances publiques adjointe,
Les personnes suivantes reçoivent pouvoir de signer **les remises de majoration et les remises gracieuses** :

- jusqu'à 200 € :
 - M. Jean-Yves RICCI, Contrôleur principal,
- jusqu'à 2 000 € :
 - Mme Bernadette JAGA, Inspectrice,
 - Mme Christelle THOUVENOT, Inspectrice,
- jusqu'à 20 000 € :
 - Mme Bénédicte DOMINGUEZ, Administratrice des Finances publiques adjointe,

Les personnes suivantes reçoivent pouvoir de signer les **déclarations de créances en matière de procédures collectives y compris les demandes de relevés de forclusion, les actes et états de poursuites et les mains-levées y afférents**. Elles ont également compétence pour signer les **actes de gestion courante de comptabilité et les états de présentation en non valeur** :

- Mme Bernadette JAGA, Inspectrice,
- Mme Christelle THOUVENOT, Inspectrice.

En leurs absences :

- M. Jean-Yves RICCI, Contrôleur principal,
- M. Sébastien BLIN, Contrôleur,

reçoivent délégation pour les seules main-levées des saisies à tiers détenteurs.

Les personnes suivantes reçoivent pouvoir de signer **les déclarations de recettes** :

- Mme Bernadette JAGA, Inspectrice,
- Mme Christelle THOUVENOT, Inspectrice.

En leurs absences :

- M. Jean-Yves RICCI, Contrôleur principal,
 - M. Sébastien BLIN, Contrôleur,
- reçoivent les mêmes pouvoirs.

- **Division des affaires économiques**

Une délégation spéciale de signature au titre de l'action économique et des affaires qui s'y rattachent est accordée à :

- M. Jean-Claude BOUDEGNA, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division.

De plus, Mme Carole VASSAL, Administratrice des Finances publiques, est désignée comme représentante du Directeur départemental des Finances publiques auprès de la Commission des chefs des services financiers (CCSF) qu'elle présidera, en cas d'empêchement du Directeur départemental des Finances publiques, de la directrice métiers.

Une délégation spéciale de signature est accordée aux personnes suivantes à l'effet de signer les documents courants et courriels dans le cadre de l'examen des dossiers soumis à la CCSF et au CODEFI :

- Mme Laurence GARCIA, Inspectrice,
- Mme Fabienne BRENEY, Inspectrice,
- Mme Denise ROCHASSE-GENTILHOMME, Contrôleuse principale.

Une délégation spéciale de signature au titre du contrôle économique et financier des GIP en vertu du décret 55-733 du 26 mai 1955, est accordée à :

- M. Jean-Claude BOUDEGNA, Administrateur des Finances publiques adjoint.

En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à :

- Mme Laurence GARCIA, Inspectrice,
- Mme Fabienne BRENEY, Inspectrice.

- **Division du domaine**

Une délégation spéciale de signature au titre du service du domaine est accordée à :

- Mme Christine FIGUIERE, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division.

En son absence, les mêmes pouvoirs sont accordés à :

- M. Stéphane CARON, Inspecteur divisionnaire,
- M. Franck FOYER, Inspecteur divisionnaire.

- **Division de la dépense de l'Etat**

Une délégation spéciale de signature au titre de la division de la dépense publique et des affaires qui s'y rattachent est accordée à :

— Mme Andrée ANTONI, Inspectrice principale, responsable de la division.

En son absence, les mêmes pouvoirs sont accordés à :

— M. Olivier BUONGIORNO, Inspecteur divisionnaire, à compter du 01/05/2024.

Dépense

Les personnes suivantes reçoivent pouvoir de signer les notifications d'actes délivrées par les huissiers de justice :

— M. Olivier BUONGIORNO, Inspecteur, jusqu'au 30/04/2024,

— M. Eric LATOUR, Inspecteur,

— M. Nicolas SYLVESTRE, Inspecteur,

— M. Paul GAUTIER, Inspecteur.

Les personnes suivantes reçoivent pouvoir de signer tous actes et documents relatifs à l'exécution des dépenses de l'État, y compris ceux relatifs aux rejets de paiements :

— M. Paul GAUTIER, Inspecteur,

— M. Nicolas SYLVESTRE, Inspecteur.

En leurs absences, les mêmes pouvoirs sont conférés à :

— M. Olivier BUONGIORNO, Inspecteur, jusqu'au 30/04/2024.

Les personnes listées dans le tableau suivant reçoivent délégation pour saisir, contrôler et mettre en paiement les dépenses assignées sur la DDFiP, solliciter des services ordonnateurs la transmission de pièces ou d'informations nécessaires au contrôle de la dépense via les procédures d'échanges informatisées, et leur transmettre par les mêmes voies toute information utile à la mise en paiement des dépenses :

NOM	Prénom	Grade
ADELMANN	Virginie	Agente
ANTONI	Andrée	Inspectrice principale
ASTAY	Jean-Noël	Agent
AYOT	Élodie	Agente
BALDASSARI	Myriam	Contrôleuse
BEAUZEMONT	Xavier	Agent
BOUSQUET	Mihaela	Agente
BUONGIORNO	Olivier	Inspecteur divisionnaire à compter du 01/05/2024
CARIA	Dominique	Contrôleuse
CAUSSE	Agnès	Contrôleuse
CHANE WORTHY	Thierry	Agent
CHATENAY	Gisèle	Contrôleuse
CHAUVETON	Sébastien	Agent

CHIEB	Mohamed	Agent
COUSIN	Fanny	Agente
CROS	Michèle	Contrôleuse
DE CHAZERON	Richard	Contrôleur
DELGADO-GRISEL	Patricia	Agente
DUFOUR	Romain	Contrôleur
GAMBLIN	Albane	Agente
GAUTIER	Paul	Inspecteur
GRUJARD	Sandra	Contrôleuse
IGOUNET	Amandine	Agente
IMBERT	David	Contrôleur principal
JARRIÉ	Nicolas	Agent
KERBACH	Ali	Agent
LAIRIS	Éric	Agent
LARDEUX	Thierry	Contrôleur
MARCO	Michèle	Contrôleuse
MARIUS LE PRINCE	Kathia	Agente
MATEOS	Stéphane	Contrôleur
OULD AKLOUCHE	Mustapha	Contrôleur
PAVIA	Julia	Agente
PERALTA	Sonia	Contrôleuse principale
PIALOT	Guilhem	Agent
RADIONOFF	Théo	Agent
ROUGIER	Cécile	Contrôleuse principale
ROUX	Benoît	Agent
ROY-LARENTY	Marie-Laure	Contrôleuse principale
SINZELLE	Christel	Contrôleuse
SYLVESTRE	Nicolas	Inspecteur
VASSEUR	Boris	Agent
VESTRIS	Marie	Agente
ZICRY-MULLER	Christine	Contrôleuse

Les agents de l'équipe départementale de renfort dont les noms suivent reçoivent délégation des mêmes droits à l'occasion de leur affectation sur la division dépense :

- Mme Bénédicte GAUTREAU, Contrôleuse,
- Mme Béatrice ROPARS, Contrôleuse,
- Mme Yasmina ABDOUN, Agente.

Service Liaison Rémunérations

Les personnes suivantes reçoivent pouvoir de signer tous actes et documents du ressort des activités du service :

- M. Olivier BUONGIORNO, Inspecteur, responsable du service liaison-rémunération, jusqu'au 30/04/2024,
- Mme Jocelyne CAIRE, Contrôleuse principale, adjointe.

En leurs absences :

- Mme Isabelle DOULAIN, Contrôleuse principale,
- Mme Françoise VALERY, Contrôleuse principale,
- Mme Frédérique KRIZ, Contrôleuse,
- Mme Véronique POURTALIE, Contrôleuse,
- Mme Ghizlene EL HATTAB, Agente,

reçoivent pouvoir de signer les certificats de cessation de paiement, les attestations de paiement ou de non-paiement du supplément familial de traitement et des prestations familiales, les accusés de réception des oppositions sur traitements et accusés de réception divers.

Les personnes suivantes reçoivent délégation pour signer les certificats de cessation de paiement des personnels de l'enseignement privé de l'Éducation Nationale :

- Mme Catherine FERRAN, Contrôleuse principale,
- Mme Catherine SANSA, Contrôleuse,
- Mme Virginie JOURDAN, Contrôleuse.

Service Comptabilité de la division dépense de l'État

M. Éric LATOUR Inspecteur, responsable du service comptabilité division dépenses de l'État, reçoit pouvoir de signer tous actes et documents du ressort des activités du service.

En son absence :

- Mme Myriam ABRIC, Contrôleuse,
- Mme Karine BARRIA, Contrôleuse,
- M. Marc JOLIT, Agent,

reçoivent les mêmes pouvoirs dans la limite de leurs attributions et de leurs habilitations informatiques.

VII – DÉLÉGATIONS SPÉCIALES AUX RESPONSABLES DE STRUCTURES

Les responsables listés dans le tableau suivant disposent d'une **délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal** prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au Code Général des Impôts :

Responsable	Service
Services des Impôts des entreprises (SIE)	
Mme Laurence QUEFFEULOU du 01/04/2024 au 30/04/2024 M. Philippe BOURGY à compter du 01/05/2024	SIE Ouest Hérault
Mme Gwenaële NIVET	SIE Est Hérault
Mme Nathalie SOUSTELLE	SIE Mosson
Mme Michèle RIGONI	SIE Millénaire
Mme Christine MAS	SIE Cœur d'Hérault Littoral
Services des Impôts des particuliers (SIP)	
M. Philippe BESSIERE	SIP Ouest Hérault
M. Philippe SAUSSOL	SIP Est Hérault
M. Gilles THIRIET	SIP Mosson
M. Gilles PRUNET	SIP Millénaire
M. Thierry ALBAGNAC	SIP Littoral
Mme Véronique LEON-BLANCA	SIP Cœur d'Hérault
Pôle de recouvrement spécialisé (PRS)	
Mme Chantal ROMEUF	PRS
Pôle de contrôle Revenu – Patrimoine (PCRP)	
Mme Muriel SAVAJOLS	PCRP Montpellier et Béziers
Pôles Contrôle Expertise (PCE)	
Mme Isabelle PETIT	PCE Béziers
Mme Isabelle PETIT par intérim	PCE Montpellier
Brigades de Contrôle (BDV)	
M. Cyrille GOULARD	1 ^{ère} BDV Montpellier
Mme Hanny HU	2 ^e BDV Montpellier
M. Alain MIAVRIL	3 ^e BDV Montpellier
Mme Laurence DELENNE, interim à compter du 01/04/2024	4 ^e BDV Béziers
M. Cristel ESCUDIE	5 ^e BDV Montpellier
Services de Publicité Foncière et de l'enregistrement (SPFE)	
M. Laurent DOMINIQUE par interim	SPFE Béziers 2
M. Laurent DOMINIQUE	SPFE Montpellier 2
Service départemental des impôts fonciers (SDIF)	
Mme Caroline BOUISSON	SDIF Hérault

VIII – AUTRES DÉLÉGATIONS SPÉCIALES POUR MÉMOIRE

Matière	Dernière publication	Service
Gestion domaniale	15/03/2024	Domaine
Gestion des successions vacantes Hérault	15/03/2024	Domaine
Gestion des successions vacantes des départements d'intervention du PGPP	En cours de publication	Domaine
Pôle d'évaluations domaniales	15/03/2024	Domaine
Commission d'expropriation	22/02/2024	Domaine
Contentieux et gracieux fiscal d'assiette	05/12/2023	DAJ
Conciliateur fiscal	21/07/2023	DAJ
Contentieux et gracieux fiscal d'assiette	04/08/2023	Div CF REC
Contentieux et gracieux fiscal de recouvrement	04/08/2023	Div CF REC
Remboursement crédit TVA	02/04/2024	Div Pro
Remboursement Crédit impôt recherche	27/01/2023	PCE
Antenne SIE de Nîmes	04/08/2023	Div Pro
Transfert liquidation taxes d'urbanisme	19/09/2023	SDIF

Fait à Montpellier, le 02/04/2024

Le Directeur départemental des Finances publiques



Laurent GUILLOIN

Administrateur général des Finances publiques